



Mineur de 14 ans entre en france avec un visa de touriste

Par **mballa**, le **16/10/2009** à **21:09**

Bonjour,

J'ai fait venir ma petite soeur du Mali afin de l'inscrire au collège sauf qu'au lieu de lui fournir un visa long séjour mes parents ont obtenu un visa touriste.

Aujourd'hui, elle est inscrite au collège et suit ses cours normalement.
Je suis passé à la préfecture pour faire une demande du "Document de circulation pour étranger mineur" et ils m'ont dit qu'elle ne rentrait pas dans les critères.

Voilà pourquoi j'aurais aimé savoir, avant ses 18 ans comment puis-je l'aider à avoir ce document?

Est ce que je peux l'adopter?
Pouvez vous m'aider, s'il vous plait?

Merci d'avance

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **20:58**

Bonjour,

l'adoption ne me semble pas possible puisque vos parents exercent encore l'autorité

parentale pour votre soeur.

Ces cas d'étrangers mineurs sont assez complexes; aussi je vous conseille de demander conseil par courrier au GISTI, 3 villa Marces, 75011 Paris. Ils répondront de manière complète à toutes vos questions.